

## 2011 Année internationale des forêts

Supplément NRP mai-juin 2011, France Bois Forêt, Office français de la Fondation pour l'éducation à l'environnement, Toyota France, ministère de l'Agriculture

### Eléments de réponse

#### Collège 6<sup>e</sup>

#### FRANÇAIS

La forêt dans les *Contes* de Charles Perrault  
(Les pages renvoient à l'édition « Folioplus classiques », Gallimard, 2003)

#### Les passages qui décrivent la forêt dans « La belle au bois dormant »

« Alors le Roi et la Reine, après avoir baisé leur chère enfant sans qu'elle s'éveillât, sortirent du château, et firent publier des défenses à qui que ce soit d'en approcher. Ces défenses n'étaient pas nécessaires, car il crût dans un quart d'heure tout **autour du parc une si grande quantité de grands arbres et de petits, de ronces et d'épines entrelacées les unes dans les autres**, que bête ni homme n'y aurait pu passer : en sorte qu'on ne voyait plus que le haut des Tours du Château, encore n'était-ce que de bien loin. » (p. 13)

« Au bout de cent ans, le Fils du Roi qui régnait alors, et qui était d'une autre famille que la Princesse endormie, étant allé à la chasse de ce côté-là, demanda ce que c'était que des Tours qu'il voyait au-dessus d'un **grand bois fort épais** [...] La plus commune opinion était qu'un Ogre y demeurerait, et que là il emportait tous les enfants qu'il pouvait attraper, pour pouvoir manger à son aise, et sans qu'on le pût suivre, ayant seul le pouvoir de se faire un passage au travers du bois.

[...]

il résolut de voir sur-le-champ ce qui en était. A peine s'avança-t-il vers le bois, que **tous ces grands arbres, ces ronces et ces épines s'écartèrent d'elles-mêmes** pour le laisser passer : il marche vers le Château qu'il voyait au bout d'une grande avenue où il entra... » (p. 14)

Le conte de Perrault se poursuit après le réveil de la Princesse : le Prince contracte mariage secrètement avec la Princesse dont il a deux enfants, Aurore et le Jour. Il ne l'annonce publiquement qu'à la mort de son père. Là commence un épisode qui n'est que rarement repris dans les éditions jeunesse du conte. La mère du Prince puis Roi est une ogresse et elle envoie ses petits-enfants dans une demeure dans les bois afin de les manger.

« la Reine-Mère envoya sa Bru et ses enfants à une **maison de campagne dans les bois**, pour pouvoir plus aisément assouvir son horrible envie » (p. 18)

#### Les passages qui décrivent la forêt dans « Le petit Poucet »

« Ils allèrent dans une **forêt fort épaisse**, où à dix pas de distance on ne se voyait pas l'un l'autre. » (p. 72)

« Ils le suivirent, et il les mena jusqu'à leur maison par le même chemin qu'ils étaient venus dans la forêt. » (p. 73)

« *Que font-ils maintenant dans cette forêt ? Hélas ! mon Dieu, les Loups les ont peut-être déjà mangés ! [...]* Le père et la Mère les menèrent dans **l'endroit de la Forêt le plus épais** et le plus obscur, et dès qu'ils y furent, ils gagnèrent un faux-fuyant et les laissèrent là. [...] Les voilà donc bien affligés, car plus ils marchaient, plus ils s'égarèrent et s'enfonçaient dans la Forêt. La nuit vint, et il s'éleva un grand vent qui leur faisait des peurs épouvantables. Ils croyaient n'entendre de tous côtés que des hurlements de Loups qui venaient à eux pour les manger. Ils n'osaient presque se parler ni tourner la tête. Il survint une grosse pluie... » (p. 75)

« Le petit Poucet grimpa au **haut d'un Arbre** pour voir s'il ne découvrirait rien ; ayant tourné la tête de tous côtés, il vit une petite lueur comme d'une chandelle, mais qui était bien loin par-delà la Forêt. Il descendit de l'arbre, et lorsqu'il fut à terre, il ne vit plus rien ; cela le désola. Cependant, ayant marché quelque temps avec ses frères du côté qu'il avait vu la lumière, il a revint en sortant du Bois. Ils arrivèrent enfin à la maison où était cette chandelle, non sans bien des frayeurs, car souvent ils la perdaient de vue, ce qui leur arrivait toutes les fois qu'ils descendaient dans quelques fonds. Ils heurtèrent à la porte, et une bonne femme vint leur ouvrir. Elle leur demanda ce qu'ils voulaient ; le petit Poucet lui dit qu'ils étaient de pauvres enfants qui s'étaient perdus dans la Forêt, et qui demandaient à coucher par charité. [...]

Il est bien sûr que les Loups de la Forêt ne manqueront pas de nous manger cette nuit » (p. 76)

D'autres lieux sont décrits à la fin du conte : « Il virent l'Ogre qui allait de montagne en montagne, et qui traversait des rivières aussi aisément qu'il aurait fait le moindre ruisseau. Le petit Poucet, qui vit un Rocher creux proche les lieux où ils étaient, y fit cacher ses six frères... » (page 81). Montagne, rivières, rocher : la résolution du conte se situe dans des lieux nettement distincts de la Forêt.

## Champs lexicaux et habitants

L'épaisseur, le caractère impénétrable est commun aux deux contes. Mais autant pour « La belle au bois dormant », cette caractéristique est positive car protectrice, autant pour « Le petit Poucet », cette caractéristique est négative car elle est à l'origine de la perte des enfants. On distingue donc deux fonctions différentes à la forêt dans les deux contes : la forêt *protège* la Belle au bois dormant, la forêt *perd* les sept enfants des bûcherons. On pourra faire remarquer qu'au sein même du récit de « La Belle au bois dormant », la seconde fonction (négative) apparaît également, puisque c'est dans un bois que la grand-mère d'Aurore et de Jour les emmène pour les dévorer.

Ces rôles opposés sont liés aux habitants réels ou supposés de la forêt : dans « La belle au bois dormant », c'est tout le château, la famille et l'entourage de la princesse, endormis, qui habitent la forêt impénétrable. Dans « Le petit Poucet », c'est l'Ogre, sa femme et leurs filles, les principaux habitants de l'épaisse forêt. Ainsi que les Loups, mais les enfants n'en rencontrent pas. Le trait commun à l'Ogre et aux Loups : ils peuvent *manger* les enfants. Ici, le caractère dangereux de la forêt réside dans le risque d'être mangé par des êtres qui habitent la forêt.

On pourra également mentionner la verticalité : dans « La belle au bois dormant », on ne voit plus que le « *haut des Tours du château* », et dans « Le petit Poucet », c'est en grim pant en haut d'un Arbre qu'il aperçoit la maison de l'Ogre.

## HISTOIRE

### La forêt dans l'Empire carolingien

#### Le document

Capitulaire *De Villis* (800)

36. Que nos bois et nos forêts soient bien gardés. S'il y a des places à défricher, qu'ils les fassent défricher, et qu'ils ne laissent pas gagner les bois sur les champs. Que, là où il doit y avoir des bois, ils ne souffrent pas qu'on les coupe trop ni qu'on les gâte. Qu'ils veillent attentivement à la garde de notre gibier pour notre service. Qu'ils perçoivent diligemment le cens de nos bois. Et si nos intendants ou maires, ou leurs hommes, y mettent engraisser leurs porcs, qu'ils soient les premiers à payer la dîme, pour donner le bon exemple, afin qu'ensuite les autres hommes la payent exactement. (Source : Alfred Boretius, *Choix de capitulaires carolingiens*, 1887, repris dans Isabelle Dumielle, *Ces Textes qui ont marqué l'Histoire de France*, Bordas, 2006, p. 29.)

#### Réponses aux questions

Les bois sont des espaces qu'on peut défricher afin de gagner des terrains exploitables en champs agricoles. Ainsi, la première mise en garde vise la préservation des terrains de culture gagnés sur la forêt.

Ensuite, les bois sont des lieux où chasser le gibier. Ce gibier doit être « protégé » pour le service de Charlemagne.

Les bois sont par ailleurs un lieu de revenu fiscal : le *cens* des bois et la *dîme* sur le pacage des porcs.

Le cens est un impôt foncier, c'est-à-dire, une redevance que le propriétaire d'un lieu doit sur la surface possédée. Ici, donc, sur la surface boisée de ses terres.

La dîme est un impôt sur le revenu agricole, équivalent au dixième de la récolte ou de l'élevage.

#### Replacer la lecture du document dans l'étude générale de l'Empire carolingien

La réglementation sur la gestion des bois qu'on peut lire dans cet article du *De Villis* est révélatrice de l'organisation de la société qui se met en place avec Charlemagne : la levée des impôts en est un des piliers. Ce sont les comtes, nommés par Charlemagne, et qui lui jurent en retour fidélité et obéissance, qui sont chargés d'appliquer les lois édictés dans des Capitulaires (recueil de lois), de rendre la justice, de lever les impôts et l'armée. Les missi dominici sont envoyés par l'Empereur à la fois pour informer et pour contrôler les seigneurs.

## L'exploitation de la forêt / Le loup et son habitat

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les loups étaient présents sur quasiment tout le territoire français. Sa disparition a deux origines : une origine culturelle et une origine environnementale. L'origine culturelle est sa chasse systématique dans un contexte de peur et d'imaginaire dépréciatif. L'origine environnementale : la diminution importante de son habitat. En effet, depuis le néolithique jusqu'il y a un siècle environ, la surface boisée en Europe, et donc, en France diminue de façon très importante. L'homme a en effet exploité massivement les bois pour la construction, pour se chauffer, pour dégager des terres agricoles. Il est difficile de donner des indications chiffrées puisque le recensement systématique des bois n'existe que depuis la création du cadastre en 1862. De cette date à aujourd'hui, en revanche, la surface boisée en France augmente.

### Réponses aux questions

Le graphique indique en ordonnée le pourcentage de surface de la France, en abscisse, le temps, depuis 1862, date de création du cadastre. On constate une augmentation : on passe de 14,6 % à 26,7 %. (Remarque : on s'en tiendra au simple constat de l'augmentation, car en termes de surface boisée elle-même, puisque l'ordonnée concerne un pourcentage, on risque d'entrer dans des calculs trop complexes pour un niveau de 6<sup>e</sup>.)

La conclusion, on peut émettre l'hypothèse que l'influence de l'homme sur les forêts a changé. D'une exploitation massive, ayant pour conséquence la destruction des forêts, on est passé à une action de reboisement.

### Débat

Les informations télévisées évoquent fréquemment les campagnes de réintroduction d'espèces menacées ou disparues, que ce soient les ours ou les loups, en raison des polémiques que cette réintroduction suscite souvent : menace sur les hommes et les troupeaux.

Pour cadrer le débat, on se reportera utilement aux informations précises contenues dans le Rapport de mission interministérielle sur la cohabitation entre l'élevage et le loup de Pierre Bracque de février 1999

([www.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/loup\\_bracque\\_99-2.pdf](http://www.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/loup_bracque_99-2.pdf)) . Le chapitre 1 « Le loup, une espèce protégée » est une très belle illustration concrète des relations entre l'homme et une espèce animale sauvage, sur la plan historique et écologique. On trouvera aussi des éléments précis sur l'incidence sur le cheptel ovin depuis la réintroduction du loup dans certaines régions.